

1871

Orge.	Trèfle.
Blé avec graines.	Prairies.
Prairies.	Prairies.
Pâturages.	Pâturages.
Avoine ou pois.	Légumes.

1872

Trèfle.	Blé avec graines.
Prairies.	Prairies.
Prairies.	Pâturages.
Pâturages.	Avoine ou pois.
Légumes.	Orge.

1873

Blé avec graines.	Prairies.
Prairies.	Prairies.
Pâturages.	Pâturages.
Avoine ou pois.	Légumes.
Orge.	Trèfle.

Et ainsi de suite pour les six autres années.

Si l'on adoptait un assolement de moins de dix ans on retrancherait sur le nombre des prairies et des pâturages.

Examinez avec un peu d'attention ces quatre carrés divisés en dix lots, et vous verrez que toujours le fermier aura ses 10 arpents de trèfle, de blé, d'avoine, de récoltes sarclées, &c. Mais il est clair qu'en débutant il sera vu dans la nécessité d'imposer aux dix lots de sa terre l'une des cultures dont l'ensemble constitue son assolement complet.

Mais cet assolement de dix ans est loin de convenir à toutes les terres à toutes les localités. Le cultivateur trouve quelquefois plus d'avantages à adopter un roulement de trois, de six

et même de huit années, dont voici un exemple pris chez un riche fermier du département du Nord : première année, betteraves, pommes de terre, carottes ; — seconde année, lin fumé ; — troisième année, froment ; — quatrième année, hivernage (1) ; — cinquième année, tabac fumé ; — sixième année, fèves ; — septième année, orge ; — huitième année, trèfle. Ici, comme vous le voyez, il y a double fumure dans le cours de l'assolement, tandis que dans les autres assolements on ne fume ordinairement que les cultures sarclées, qui ont l'avantage de détruire les mauvaises herbes, dont les graines, apportées avec le fumier, germent et lèvent, mais disparaissent rapidement par l'effet des façons multipliées qu'exigent les plantes cultivées pour leurs racines.

JACHÈRES.

AUGUSTIN.—La terre ne se repose donc jamais avec un bon système d'assolement.

M. DE MORSY.—Non, sans doute. En général, tout fermier qui est obligé de recourir tous les deux ou trois ans aux jachères, qui établit la jachère sur une des soles de son assolement, cultive mal, soit par ignorance et par esprit de routine, soit faute de fumier et de capitaux. Non pas que je veuille dire qu'un agriculteur habile ne puisse quelquefois employer la jachère pour ameublir un champ infesté de chiendent, et en lui donnant dans le cours d'une saison trois à quatre labours et autant de hersages énergiques ; mais il y a une énorme différence entre laisser accidentellement une de ses soles en jachères, et ne jamais récolter que sur les deux tiers de son exploitation, comme il arrive communément encore dans le centre et le midi de la France.

ASSOLEMENTS NATURELS.

Avant d'en finir avec les assolements, je veux vous citer plusieurs faits qui sembleraient prouver que les végétaux non cultivés obéissent naturellement à une rotation dont la marche a été plutôt constatée qu'étudiée. Ainsi, dans les prés complètement abandonnés à eux-mêmes, on voit successivement les herbes qui formaient leur base disparaître au bout d'un certain nombre d'années et céder la place à des plantes d'une autre famille ; aux graminées, par exemple, succéderont des légumineuses. Les arbres des forêts sont soumis à la même loi. Qu'un incendie vienne à consumer une forêt en essence de chêne, sans le secours de l'homme des grosseilliers et des framboisiers couvriront spontanément l'espace dévasté ;

1 Hivernage, mélange de vesces, de pois, de fèves, etc.

bientôt des hêtres et des ormes se montreront à leur tour, et, s'emparant en maîtres du terrain, étoufferont les arbustes pour y régner sans partage pendant plus d'un siècle.....

Instruction agricole.

La présente est pour remercier *Un Abonné* d'avoir attiré l'attention sur mes remarques ; seulement comme il ne m'a pas compris, qu'il me permette de le rectifier.

Première remarque d'*Un Abonné*.

Monsieur Méthot a fait objection à l'introduction du système d'enseignement agricole dans les écoles normales et dans les écoles primaires.

Réponse.—Oui, pour les écoles élémentaires ; non, quant aux écoles normales. Ainsi, ai-je dit, dans mes remarques, par ce système d'enseignement agricole, l'enfant sera préparé par la ferme-école à l'école spéciale ; l'école spéciale formera les directeurs des fermes-écoles et nos écoles normales agricoles, leurs professeurs.

Deuxième remarque d'*Un Abonné*.

Mr. Méthot paraît ne pas avoir tenu compte de la condition *sine qua non* qui devra accompagner l'introduction et le fonctionnement de ce système, savoir, que tout y soit proportionné à l'intelligence et aux moyens de ceux en faveur desquels il sera et pourra être appliqué. Puis *Un Abonné* cite une de mes remarques.

Réponse.—Il s'agirait ici des écoles élémentaires.

TEXTE MUTILÉ.

“ Les 4/5 des enfants qui fréquentent les écoles primaires sont au-dessous de 12 ans ..... à cet âge on sait à peine son cathéchisme.

TEXTE RÉTABLI.

“ Les 4/5 des enfants qui fréquentent ces écoles sont au-dessous de 12 ans et de ces derniers on compte 3 filles contre un garçon. A cet âge on sait à peine son cathéchisme.”

Quelle peut avoir été l'intention d'*Un Abonné* en remplaçant par des points de suspension les mots “ et de ces derniers on compte 3 filles contre un garçon ” ? Est-ce pour me faire dire que “ le nombre des petites filles qui fréquentent l'école est en proportion des 4/5 sur celui des petits garçons ” ?

Le contexte indique suffisamment quelques mots omis, faciles toutefois à suppléer. J'ai donc dit 1o que les enfants au-dessous de 12 ans forment les 4/5 des étudiants des écoles élémentaires ; 2o que l'autre 1/5 comprend les enfants de 12 ans et plus ; de ces derniers, on compte 3 filles contre un garçon.

3ème remarque d'*Un Abonné*.

Autre exagération évidente. Il est d'usage dans nos paroisses de faire faire la 1ère communion aux enfants